



L'AmCham France, représentant des investisseurs transatlantiques, soutient la nouvelle réforme du travail

Depuis plus de 10 ans, le manque de flexibilité, de prévisibilité, et la complexité du droit du travail figurent dans le top 3 des irritants à l'attractivité de la France, selon le Baromètre AmCham-Bain. La Chambre de Commerce Américaine en France (AmCham) et ses 380 entreprises membres se félicitent donc que le gouvernement Macron se soit aussi rapidement saisi de ce sujet. Une telle réforme constitue un signal fort qui permet à la France de moderniser son économie à l'image de ses principaux voisins.

« Cette réforme pragmatique opère une rupture en profondeur qui permettra à la France de mieux concilier ses objectifs de flexibilité et de sécurité et encouragera de nouveaux investisseurs à s'implanter dans l'hexagone », Robert Vassoyan, Président de l'AmCham et Président de Cisco France.

Cette réforme apporte plus de clarté et prévisibilité pour les entreprises internationales

La complexité et l'imprévisibilité du droit du travail étaient devenues incompatibles avec les perspectives d'un investisseur de long-terme. Cette réforme apporte de véritables changements en ce sens. La création du Conseil d'Entreprise permet de simplifier le dialogue social, le plafonnement des dommages prud'homales apporte une plus grande prévisibilité, et la création du droit à l'erreur dans le cadre du licenciement instaure un rapport de confiance entre l'administration et les entreprises. Enfin, la prise en compte du périmètre national pour analyser la situation d'un groupe dans le cadre des plans sociaux rejoint la réalité économique des entreprises internationales.

Ce nouveau cadre répond aux besoins de l'économie de l'innovation

Cette réforme renforcera l'écosystème français pour les start-ups qui ont besoin de flexibilité et d'un cadre limitant les complexités administratives. La digitalisation du code du travail donnera par ailleurs un accès simplifié à la réglementation en vigueur. Au-delà des investisseurs internationaux, les TPE et PME trouveront grâce à cette réforme un cadre plus performant, permettant notamment de faire de la France un territoire d'innovation pour les entreprises de la nouvelle économie.

Une première étape importante vers la reconstruction de l'attractivité de la France

L'AmCham continuera à jouer un rôle actif dans l'évaluation de l'attractivité de la France en particulier dans le cadre de son prochain Baromètre AmCham-Bain et à faire des propositions sur les autres leviers de l'attractivité. La réforme de la fiscalité constituera à cet égard un deuxième volet de réforme important tant les attentes des investisseurs sont fortes dans ce domaine.

05/09/2017



A propos : L'AmCham France représente 380 entreprises transatlantiques engagées et investies en France. Nous croyons en la destination France et restons déterminés à construire des ponts transatlantiques et à soutenir la nouvelle économie pour la croissance économique transfrontalière. Les États-Unis sont les premiers employeurs étrangers en France avec un total de 460 000 salariés. Parallèlement, les entreprises françaises emploient plus de 590 000 travailleurs aux États-Unis. Au-delà des statistiques, les investissements américains sont d'abord et avant tout des histoires d'hommes et de femmes qui s'installent en France avec leur famille et contribuent à l'enrichissement de notre société.

www.amchamfrance.org

Contact Presse :

Giulia Buttini, Responsable Communication, AmCham France

giulia.buttini@amchamfrance.org

+33 (0)6 43 95 23 52